



Ottawa Canada K1A 0J9

le 5 juin 2023

Monsieur Robert J. Morrissey, député
Président

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du
développement social et de la condition des personnes handicapées
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le député,

Au titre de l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureuse de vous faire parvenir une copie, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement aux recommandations du septième rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (le Comité) intitulé *Les pénuries de main-d'œuvre, les conditions de travail et l'économie des soins* (le Rapport) déposé à la Chambre des communes le 6 février 2023.

Le gouvernement du Canada tient à exprimer sa gratitude aux membres du Comité pour leur travail portant sur l'examen des défis et des possibilités du marché du travail canadien et la préparation du Rapport. Le gouvernement tient également à exprimer sa reconnaissance aux témoins qui ont comparu devant le Comité pour fournir des preuves et communiquer leurs conseils.

Il est fondamental de s'assurer que le Canada possède une main-d'œuvre qualifiée, souple et inclusive qui peut prospérer dans un marché du travail en évolution rapide afin de stimuler la croissance économique. Le vieillissement rapide de la population, les virages mondiaux vers les économies numériques plus vertes, et l'évolution des compétences requises sont des tendances à long terme qui transforment le marché du travail et exercent une pression à la baisse sur la croissance de la main-d'œuvre, ainsi que les lacunes au niveau des compétences et la disparité des compétences. Le gouvernement, en reconnaissant les défis des changements du marché du travail, met à profit et réharmonise les programmes essentiels et les initiatives, en plus de collaborer avec tous les gouvernements et partenaires, y compris les provinces et les territoires (PT), les employeurs, les syndicats et les collectivités autochtones. Ces mesures feront en sorte que les chercheurs d'emplois et que les travailleurs auront accès à la formation et aux soutiens dont ils ont besoin pour prospérer dans les marchés du travail d'aujourd'hui et de demain, et que les entreprises ont accès au talent dont elles ont besoin pour croître.

.../2

Dans cette optique, vous trouverez ci-dessous la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité. Il s'agit d'un effort commun de tous les ministères participants, y compris Emploi et Développement social Canada (EDSC); Santé Canada (SC); Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC); le ministère des Finances Canada; Services aux Autochtones Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Recommandation 1 : Que le gouvernement du Canada, en coordination avec les provinces et les territoires, renforce, par une approche pancanadienne, la collecte, la qualité et la comparabilité de l'information sur le marché du travail pour les secteurs clés de l'économie des soins, y compris celui des soins de santé; et qu'il fasse une analyse de cette information et en diffuse les résultats pour les besoins de la planification de la main-d'œuvre.

Le gouvernement appuie cette recommandation. En effet, le gouvernement fédéral s'est récemment engagé à verser 505 millions de dollars sur cinq ans à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), à l'Inforoute Santé du Canada et à d'autres partenaires de données fédéraux pour travailler avec les PT en vue d'élaborer de nouveaux indicateurs de données sur la santé; de soutenir la création d'un centre d'excellence sur les données relatives aux travailleurs de la santé, et de faire avancer les outils de santé numérique et une feuille de route sur l'interopérabilité.

Afin de renforcer davantage ces travaux, à la tête des efforts du gouvernement du Canada pour améliorer la collecte, la qualité et la comparabilité de l'information sur le marché du travail (IMT) pour les Canadiens, EDSC produit et fournit une expertise sur les données, les méthodes et l'analyse pour des produits et des cadres qui sont utilisés à la grandeur du pays. En ce qui concerne l'IMT pour les secteurs clés de l'économie, EDSC, en collaboration avec Statistique Canada, facilite activement le dialogue avec des spécialistes en matière de santé afin de trouver des possibilités d'améliorer la collecte et l'uniformisation des données nationales sur la santé.

Recommandation 2 : Que le gouvernement du Canada étudie les options qui rendraient la formation axée sur les compétences plus accessible aux Canadiens, particulièrement dans les secteurs à forte demande, notamment grâce à de l'information claire et facile à suivre au sujet des besoins locaux en matière de compétences et des occasions de formation locales, et grâce à des modifications qui seraient apportées aux programmes fédéraux actuels, comme les ententes sur le développement de la main-d'œuvre, les ententes de développement du marché du travail et l'Allocation canadienne pour la formation.

Le gouvernement appuie cette recommandation, et des mesures sont en cours pour rendre la formation axée sur les compétences plus accessible aux Canadiens, en particulier dans les secteurs où la demande est forte. Par exemple, l'Énoncé économique de l'automne 2022 prévoyait 250 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour la mise sur pied

d'un Centre de formation pour les emplois durables, un nouveau volet pour les emplois durables offert par le biais du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, ainsi que d'un Secrétariat pour les emplois durables afin d'aider les travailleurs de tous les secteurs et professions clés à améliorer leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles afin d'être à l'avant-garde de l'industrie neutre en carbone. De plus, comme annoncé dans le budget de 2022, la table consultative dirigée par les syndicats fournira des conseils et des recommandations d'experts pour soutenir le programme sur les compétences et l'avenir du travail en orientant les priorités qui aideront les travailleurs à améliorer les compétences qu'ils possèdent pour des emplois et des secteurs qui auront besoin de ces compétences à l'avenir.

De plus, afin de faire connaître davantage et de façon plus générale la formation axée sur les compétences, le Service national de placement du Canada renseigne les Canadiens au sujet de la formation et des occasions d'emploi afin de favoriser un marché du travail efficace. La plateforme du Guichet-Emplois (site Web et application mobile) fournit de l'information au sujet de la planification de carrière et des tendances du marché du travail, et offre un inventaire des possibilités d'emplois ainsi que des outils pour la recherche d'emploi afin d'aider à jumeler les chercheurs d'emploi et les employeurs. À l'avenir, le gouvernement continuera d'explorer les options pour améliorer la recherche d'information sur le Guichet-Emplois pour aider les Canadiens à accéder aux occasions de formation.

Grâce aux ententes bilatérales sur le développement du marché du travail et sur le développement de la main-d'œuvre, le gouvernement du Canada verse des fonds aux provinces et territoires pour aider les gens à se préparer à intégrer ou à réintégrer le marché du travail. Ensemble, ces ententes, qui représentent un financement de base d'un peu moins de 3 milliards de dollars, constituent le principal investissement du gouvernement dans la formation. Grâce à ces ententes, les PT ont la latitude nécessaire pour offrir des mesures de soutien ciblées et améliorées aux Canadiens, notamment aux particuliers, aux employeurs et aux membres des groupes sous-représentés – comme les personnes en situation de handicap, les femmes et les Autochtones – afin de leur permettre de répondre aux différents besoins de leurs marchés du travail locaux. Dans le budget de 2023, le gouvernement propose d'investir un montant supplémentaire de 625 millions de dollars en 2023-2024 dans ces ententes afin de garantir que les Canadiens continuent d'avoir accès aux mesures de soutien dont ils ont besoin pour décrocher leur prochain emploi.

EDSC explore également des options relatives à la restructuration et à la mise en œuvre de l'Allocation canadienne pour la formation (ACF) pour faire suite à la lettre de mandat des ministres. L'ACF rendra la formation axée sur les compétences plus accessibles en encourageant la culture de l'apprentissage continu et en facilitant le perfectionnement des compétences chez les Canadiens. Pour ce faire, EDSC a dirigé des séances de mobilisation avec des représentants

des employeurs, de l'industrie, des syndicats, de l'éducation et des fournisseurs de formation, d'organismes autochtones et à but non lucratif et des PT afin d'être guidé dans la façon de procéder à la restructuration.

Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada travaille avec les provinces, les territoires et les autres intervenants afin de promouvoir une concordance entre les occasions d'études et de formation dans les secteurs des soins de santé et des autres secteurs de l'économie des soins et les besoins futurs en matière de compétences et de main-d'œuvre et qu'il considère ensuite d'appuyer une vaste gamme de stratégies afin de rendre la formation dans les domaines liés aux soins plus accessible, notamment grâce à la formation en ligne, en adoptant des options souples pour offrir de la formation, comme des microprogrammes, ainsi que des options pour permettre aux travailleurs actuels de l'économie des soins de perfectionner leurs compétences.

En principe, le gouvernement appuie cette recommandation. La compétence des PT est un facteur clé, puisque l'éducation est une responsabilité provinciale et territoriale, alors que la formation est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires (FPT). Tout en respectant la compétence des provinces et territoires en matière d'éducation, le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et territoires pour faire en sorte que les Canadiens ont accès à la formation dont ils ont besoin pour se développer dans un marché du travail qui évolue rapidement. Pour ce faire, le gouvernement fournira un montant d'environ 3 milliards de dollars par année aux PT, avec plus d'un million de services et de mesures de soutien qui seront offerts chaque année aux particuliers et aux employeurs. Par ailleurs, le gouvernement a récemment donné la priorité à la résolution des problèmes de ressources humaines dans le domaine de la santé grâce à ses programmes axés sur les compétences et ses programmes de formation, comme l'investissement de 117 millions de dollars sur cinq ans proposé dans le budget de 2032, notamment pour la formation d'infirmiers bilingues et de préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) bilingues.

Pour harmoniser les opportunités de formation aux besoins du marché du travail et préparer les Canadiens aux emplois du futur, y compris dans l'économie des soins, le gouvernement fédéral a aussi lancé l'initiative Compétences futures et s'est engagé à verser 225 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019 et 75 millions de dollars par année par la suite. Dans le cadre de cette initiative, le Centre des Compétences futures a été mis sur pied dans le but de recenser les compétences recherchées émergentes et pour ébaucher, mettre à l'essai et évaluer des approches novatrices pour l'évaluation et le développement des compétences. Les travaux sont en cours sur 240 projets d'innovation et de recherche dans plus de 20 secteurs, y compris celui de l'économie des soins, avec une attention particulière sur le soutien aux travailleurs des soins de santé et des PSSP. De plus, le Guichet-Emplois du gouvernement améliore sa page Web de

planification de carrière pour aider les Canadiens à accéder à des occasions de formation afin d'obtenir des certificats, comme des microcertifications dans différents secteurs, y compris dans celui de l'économie des soins.

Il est essentiel de maintenir la coopération avec les PT pour répondre aux pressions actuelles et futures du marché du travail, y compris dans l'économie des soins. Dans le cadre du Forum des ministres du marché du travail (FMMT), les gouvernements FPT travaillent en collaboration sur des questions communes relatives au marché du travail afin de garantir que le Canada dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et adaptable, ainsi que de marchés du travail efficaces et inclusifs qui stimulent la reprise économique et la croissance dans l'ensemble du pays.

Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, augmente la capacité de formation et de perfectionnement pour les industries à forte demande, les travailleurs qualifiés, l'économie des soins et les travailleurs de la santé, ainsi que les premiers intervenants.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le budget de 2023 propose d'investir un montant supplémentaire de 625 millions de dollars en 2023-2024 dans les ententes de transfert relatives au marché du travail conclues avec les PT. Grâce à ces ententes, les PT ont la latitude nécessaire pour favoriser l'accès des Canadiens à de la formation qui correspond à divers besoins de leurs marchés du travail locaux, y compris pour les industries où la demande est forte, les travailleurs qualifiés, les travailleurs de l'économie des soins et de la santé, ainsi que les premiers répondants.

En outre, le Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre aide les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions pour répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre, ainsi qu'à développer leurs capacités de formation et de perfectionnement. À la suite des récents appels à propositions, une série de projets se concentreront sur les trois priorités suivantes : développer les talents pour l'économie propre, investir dans le secteur de la santé et soutenir des solutions axées sur la demande pour les secteurs les plus durement touchés par la pandémie et ceux qui sont essentiels à la reprise.

En ce qui concerne l'économie des soins, le gouvernement fédéral étudie comment il peut contribuer à accroître durablement l'offre de personnel de santé et à créer des lieux de travail plus sains afin de favoriser la rétention et la santé mentale des travailleurs de l'économie des soins. Par exemple, l'Énoncé économique de l'automne 2020 comprenait un engagement de 38,5 millions de dollars pour le projet pilote sur les soins de longue durée et les soins à domicile qui vise à remédier aux graves pénuries de main-d'œuvre. D'ici le 30 juin 2024, le projet pilote permettra de recruter et de former jusqu'à 2 600 nouveaux stagiaires PSSP par le biais d'une formation accélérée en ligne et de stages de travail pratiques et d'aider jusqu'à 1 300 de ces

stagiaires à obtenir leur brevet complet de PSSP. Le projet pilote comprend également l'élaboration d'une norme nationale professionnelle (NNP), lancée en novembre 2022. La NNP est un ensemble de directives volontaires pour la profession qui vise l'élaboration de normes pour les lieux de travail, d'attentes de rendement et d'un fondement pour la création d'un programme de formation afin de résoudre les pénuries et le manque d'uniformité en matière de compétences entre les différentes provinces et différents territoires.

Recommandation 5 : Que le gouvernement du Canada révise les programmes fédéraux relatifs à l'emploi qui ciblent les groupes sous-représentés sur le marché du travail, comme les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les jeunes et les femmes dans le but de s'assurer que ces programmes concordent avec les besoins en compétences actuels et futurs, et aussi qu'il examine d'autres façons d'encourager l'activité sur le marché du travail de ces groupes.

Le gouvernement appuie en principe cette recommandation. Plusieurs programmes fédéraux axés sur les compétences et l'emploi sont en place pour favoriser l'activité sur le marché du travail des groupes sous-représentés, dont les femmes, les personnes en situation de handicap, les Autochtones, les membres des communautés de langue officielle en situation minoritaire, les nouveaux arrivants, les minorités visibles et les Canadiens racialisés.

À la suite du budget de 2023, le gouvernement fédéral examinera les programmes portant sur la formation axée sur les compétences et les programmes qui s'adressent aux jeunes afin de déterminer s'ils peuvent être améliorés afin d'aider un plus grand nombre de Canadiens à acquérir les compétences et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour occuper de brillantes carrières. La portée de cet examen reste à être déterminée, mais le gouvernement du Canada continuera de déployer des efforts en ce sens et d'explorer de nouvelles façons d'encourager l'activité des groupes sous-représentés sur le marché du travail en surveillant et en révisant ses programmes tout au long de leurs cycles de vie afin d'assurer qu'ils restent souples, accessibles dans les deux langues officielles et réactifs face aux besoins actuels et futurs.

Recommandation 6 : Que le gouvernement du Canada trouve des moyens de modifier le régime fiscal afin qu'il soit favorable aux retraités qui souhaitent revenir au travail.

Le gouvernement appuie en principe cette recommandation. Le gouvernement convient que le régime système fiscal ne devrait pas créer d'obstacles indus pour les aînés qui souhaitent retourner sur le marché du travail ou y rester, et des efforts ont été entrepris pour soutenir les retraités.

Grâce aux mesures d'allègement fiscal en vigueur offertes aux personnes âgées et aux retraités, comme le crédit en raison de l'âge, le crédit pour revenu de pension et le fractionnement du revenu de pension, une personne âgée célibataire peut gagner un revenu imposable d'au moins 25 396 \$ en 2023 avant de payer l'impôt fédéral sur le revenu, et un couple de personnes âgées peut gagner au moins 50 792 \$. Par conséquent, environ la moitié des personnes âgées du Canada ne paient pas l'impôt fédéral sur le revenu.

Recommandation 7 : Que le gouvernement du Canada déploie plus d'efforts, en collaboration avec les provinces et territoires, pour abolir les obstacles non nécessaires à la mobilité de la main-d'œuvre.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Si le permis d'exercice et la certification relèvent principalement des PT, le gouvernement joue pour sa part un rôle important dans la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre par le biais d'une collaboration multilatérale dans le cadre du FMMT, qui regroupe les FPT. Le FMMT est chargé de promouvoir la mise en œuvre et le renforcement du chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre (chapitre sept) de l'Accord de libre-échange canadien et de présenter un rapport annuel sur l'efficacité du chapitre sept au Comité du commerce international.

Le budget de 2023 a également souligné l'engagement du gouvernement fédéral à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et à renforcer le commerce intérieur. Il a annoncé un nouvel engagement à diriger et à faire progresser les efforts FPT pour explorer la reconnaissance mutuelle des normes réglementaires, afin de garantir que les services (et les biens) puissent circuler plus librement. Cet engagement comprend l'élaboration d'un cadre fédéral sur la reconnaissance mutuelle, qui définira l'approche politique coordonnée du gouvernement fédéral en matière de reconnaissance mutuelle.

Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et territoires à l'abolition des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé, notamment grâce à la coordination interprovinciale et interterritoriale des règlements et des exigences relatives aux permis.

Le gouvernement soutient cette recommandation. La reconnaissance des titres de compétences et la délivrance des permis d'exercice pour les professions réglementées de la santé sont une responsabilité provinciale et territoriale qui est souvent déléguée par la loi aux organismes de réglementation. Cependant, le gouvernement fédéral reconnaît les avantages d'une main-d'œuvre souple et flexible dans le secteur de la santé et aide les organismes de réglementation et les provinces et territoires à réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre par le biais de grandes initiatives de financement. Par exemple, dans le cadre du nouveau financement fédéral pour la santé de 46,2 milliards de dollars, le gouvernement a récemment annoncé un montant de 25 milliards de dollars sur 10 ans pour faire avancer les priorités communes en santé et qui serait

versé dans le cadre d'ententes bilatérales sur mesure. Dans le cadre de ces ententes, les PT sont invités à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, en commençant par la reconnaissance intergouvernementale des titres de compétence des principaux professionnels de la santé. En outre, le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle fournit 28,2 millions de dollars au Conseil médical du Canada pour, entre autres activités, mettre en place un registre national des médecins et une base de données pour fournir en temps opportun des renseignements acceptables sur les titres de compétences des médecins afin de faciliter la délivrance des permis d'exercice et le redéploiement.

Le gouvernement continuera de travailler avec les PT pour améliorer la mobilité des professionnels de la santé et fera appel aux principaux intervenants et aux dirigeants des systèmes de santé de tout le pays, y compris les organismes de réglementation, pour galvaniser l'action dans ce domaine.

Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada soutienne l'accès aux soins dans les collectivités rurales et éloignées en offrant d'autres incitatifs aux professionnels de la santé en demande pour qu'ils travaillent dans ces collectivités, notamment par une aide aux frais de scolarité, une remise de prêt ou des avantages fiscaux; qu'il soutienne les filières de talents dans ces collectivités en appuyant l'apprentissage en ligne dans les secteurs clés de l'économie des soins et en poursuivant les efforts pour améliorer l'accès à la large bande dans les régions rurales et éloignées; et qu'il étudie d'autres stratégies pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans ces collectivités par l'entremise de l'immigration temporaire et permanente.

Le gouvernement soutient cette recommandation. Dans le cadre de ses efforts pour améliorer l'accès aux soins et remédier à la pénurie de médecins de famille et d'infirmières dans les collectivités rurales et éloignées, le gouvernement fédéral a proposé, dans le budget de 2023, 45,9 millions de dollars pour élargir la portée du programme d'exonération de remboursement du prêt d'études canadien (PEC) pour les médecins et les infirmières admissibles qui choisissent de pratiquer dans ces collectivités. Cela fait suite à la mesure prise par le gouvernement dans le budget de 2022 visant à investir 26,2 millions de dollars sur quatre ans, à partir de 2023-2024, et 7 millions de dollars par la suite, pour augmenter de 50 % le montant maximal de l'exonération du remboursement du PEC. Cela se traduira par une remise de prêt pouvant aller jusqu'à 30 000 dollars sur cinq ans pour les infirmières et jusqu'à 60 000 dollars sur cinq ans pour les médecins travaillant dans des collectivités rurales ou éloignées mal desservies. En 2020-2021, près de 4 400 médecins et infirmières ont reçu 19,7 millions de dollars (soit une moyenne de 4 494 dollars) en exonération du remboursement du PEC. Le gouvernement du Canada s'est également engagé à élargir la liste actuelle des professions admissibles à la prestation pour aider à amener plus de travailleurs de la santé dans les collectivités qui en ont le plus besoin (les

détails seront annoncés plus tard en 2023), et il examine la définition des collectivités rurales dans le cadre du programme pour s'assurer que ceux qui en ont besoin ne sont pas laissés de côté.

Le gouvernement fédéral reconnaît également que les collectivités rurales et éloignées font face à des pressions uniques et diverses en matière d'accès aux soins. Une lacune critique est l'Internet haute vitesse, qui peut faciliter l'accès à des services essentiels comme l'éducation et les soins de santé. Par conséquent, le gouvernement s'emploie à accroître la connectivité grâce à la Stratégie canadienne pour la connectivité, y compris grâce au Fonds pour la large bande universelle de 3,225 milliards de dollars afin de garantir que 98 % des Canadiens puissent obtenir l'Internet haute vitesse d'ici 2026 et 100 % d'ici 2030. L'amélioration de l'accès à la large bande aidera les résidents de ces collectivités à accéder à l'apprentissage en ligne, ainsi qu'aux consultations en ligne avec des professionnels de la santé. La disponibilité des soins virtuels, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées, offrira aux Canadiens de nouvelles façons d'accéder aux services de santé familiale sur lesquels ils comptent, tout en réduisant la pression sur les services de santé en personne.

De même, le gouvernement convient qu'il faut étudier d'autres stratégies pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans les collectivités rurales et éloignées par le biais de l'immigration. À cette fin, IRCC examine les résultats du projet pilote d'immigration dans les régions rurales et nordiques, un projet pilote de cinq ans qui se terminera en août 2024 et qui utilise une approche de développement économique axée sur la collectivité. Les résultats contribueront à éclairer les décisions futures en matière de programmes et de politiques.

Ensemble, les mesures susmentionnées favorisent l'accès aux soins et peuvent aider à combler les pénuries de main-d'œuvre dans les collectivités rurales et éloignées en offrant des incitatifs supplémentaires à un éventail de professionnels de la santé pour qu'ils travaillent dans ces collectivités et veillent à ce que tous les Canadiens aient accès en temps opportun aux services de santé dont ils ont besoin.

Recommandation 10 : Que le gouvernement du Canada procède à la mise en œuvre d'un modèle d'employeur de confiance pour accélérer les demandes d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) des employeurs admissibles; et en outre, qu'il examine les pratiques de traitement des demandes d'EIMT et l'allocation des ressources afin d'éliminer les formalités administratives et de s'assurer que les EIMT peuvent être traitées en temps opportun, de manière prévisible et efficace.

Le gouvernement appuie cette recommandation. EDSC reconnaît l'importance de soutenir les employeurs canadiens qui cherchent à combler de graves pénuries de main-d'œuvre et procède à la mise en œuvre d'un modèle d'employeur de confiance (connu aujourd'hui sous le nom de

projet pilote pour les employeurs reconnus ou PPER) afin de réduire les formalités administratives pour les employeurs réguliers qui répondent aux normes les plus élevées en matière de conditions de travail et de vie, ainsi que des mesures de protection dans les domaines à forte demande. Le PPER mettra à l'essai des processus simplifiés, sera plus réactif aux pénuries de main-d'œuvre et réduira le fardeau administratif pour les employeurs réguliers qui démontrent un historique de conformité au Programme des TET. Une fois acceptés dans le PPER, les employeurs admissibles peuvent bénéficier d'une demande simplifiée d'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) et de périodes d'EIMT prolongées pour les professions désignées présentant des pénuries de main-d'œuvre démontrées sur la base de l'évaluation des conditions récentes du Système de projection des professions au Canada (2019-2021).

En ce qui concerne les pratiques de demande d'EIMT, dans le budget de 2022, le gouvernement a prévu 64,6 millions de dollars sur trois ans pour accroître la capacité de traitement des EIMT. Le ministère a pris un certain nombre de mesures proactives pour améliorer l'expérience client et renforcer la capacité grâce à des efforts de modernisation comme la rationalisation des processus; la transition vers un modèle de demande sans papier, augmentant ainsi l'utilisation du portail d'EIMT en ligne; et la mise en place de normes de la fonction publique dans les mois à venir afin d'améliorer la prévisibilité pour les employeurs. Jusqu'à présent, ces mesures ont permis au Programme des TET de traiter plus de dossiers, de réduire les délais de traitement et d'améliorer les services à la clientèle malgré une demande sans précédent. Les délais de traitement d'une EIMT, par exemple, ont été réduits de plus de 10 jours ouvrables au cours de l'exercice 2022-2023, malgré le traitement de près de 50 % de demandes de plus (plus de 101 817) cette année, par rapport à l'année dernière (63 379).

De plus, depuis le début de la pandémie de COVID-19, le Programme des TET a accordé la priorité au traitement des EIMT pour les professions en soins de santé, où le nombre de travailleurs canadiens est insuffisant. ESDC poursuivra la mise en œuvre de son initiative de modernisation et fera évoluer le Programme pour répondre aux besoins des employeurs, tout en assurant la protection des travailleurs.

Recommandation 11 : Que le gouvernement du Canada envisage des mesures d'urgence temporaires pour améliorer l'accessibilité du Programme des travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs connaissant les pénuries de main-d'œuvre les plus importantes, comme la prolongation de la validité des évaluations de l'impact sur le marché du travail et l'augmentation du plafond de la proportion de travailleurs étrangers temporaires qu'un employeur peut embaucher.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Le Programme des TET est un programme axé sur la demande conçu pour s'adapter aux conditions changeantes du marché du travail. Pour cette raison, les politiques du programme sont continuellement révisées afin de garantir qu'elles reflètent la plus récente conjoncture économique. Depuis 2020, un certain nombre de mesures ont été prises pour améliorer la souplesse du Programme des TET et réduire le fardeau administratif des employeurs. Cela comprend l'annonce en avril 2022 du Plan d'action pour les employeurs et la main-d'œuvre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, qui marque les réformes les plus importantes du Programme depuis 2014, et comprend les changements de politique suivants :

- Mettre fin à la politique actuelle voulant qu'on refuse d'office les demandes d'EIMT dans les régions où le taux de chômage atteint 6 % ou plus pour certaines professions à bas salaire dans les secteurs des services d'hébergement et de restauration et du commerce de détail.;
- Rallonger la période de validité des EIMT de 6 à 18 mois;
- Rallonger la durée d'emploi maximale des travailleurs embauchés dans les volets des emplois à haut salaire et des talents mondiaux de deux ans à trois ans;
- Permettre temporairement aux employeurs de sept secteurs ayant des pénuries avérées d'embaucher jusqu'à 30 % de leur main-d'œuvre par l'entremise du Programme des TET pour des postes à bas salaire;
- Permettre aux employeurs d'autres secteurs qui embauchent des travailleurs dans des postes à bas salaire d'embaucher jusqu'à 20 % de leur main-d'œuvre par l'entremise du Programme des TET;
- Pour faire face aux périodes de pointes saisonnières, la limite du nombre de postes à bas salaires que les employeurs des industries saisonnières, comme la transformation du poisson et des fruits de mer, peuvent pourvoir par l'entremise du Programme des TET a été supprimée, rendant permanente l'exemption du plafond saisonnier qui est en place depuis 2015;
- Augmenter de manière permanente la durée d'emploi maximale de 180 jours à 270 jours, par an, pour les postes saisonniers qui sont déjà exemptés des plafonds de TET dans leur main-d'œuvre.

Ces changements de politique ont eu des avantages importants et immédiats pour les employeurs pendant une période de forte demande qui a vu une augmentation en glissement annuel d'environ 50 % (environ 41 000 postes) des TET demandés. En raison des pressions constantes sur le marché du travail, ces mesures ont été prolongées pour une période de six le 27 mars 2023 et elles seront en vigueur jusqu'au 20 octobre 2023.

Recommandation 12 : Que le gouvernement du Canada envisage d’offrir d’autres voies d’accès à la résidence permanente aux travailleurs étrangers temporaires possédant des compétences ou de l’expérience recherchées, y compris dans l’économie des soins et dans les métiers spécialisés.

Le gouvernement appuie cette recommandation en principe. Aider les résidents temporaires ayant une expérience ou des compétences recherchées à faire la transition vers la résidence permanente est déjà une caractéristique importante du système d’immigration canadien. Plutôt que d’offrir des voies supplémentaires, des efforts sont en cours pour augmenter le nombre de TET (et d’étudiants diplômés internationaux) dans divers secteurs et niveaux de compétence qui passent à la résidence permanente par l’entremise de voies et de programmes existants.

Par exemple, le gouvernement du Canada s’est récemment engagé à créer de meilleures occasions pour les TET afin de répondre aux pénuries importantes de main-d’œuvre, aux besoins régionaux et à d’autres objectifs en matière d’immigration. Dans le cadre de ces efforts, l’augmentation des objectifs en matière de niveaux d’immigration dans le Plan des niveaux d’immigration annuel soutiendra l’offre de main-d’œuvre du Canada en augmentant le nombre de résidents permanents, ce qui améliorera les occasions pour un plus grand nombre de travailleurs temporaires de passer à la résidence permanente, y compris ceux qui travaillent dans l’économie des soins et dans les métiers spécialisés. En outre, les améliorations apportées aux programmes permanents d’immigration économique faciliteront la transition, de la résidence temporaire à la résidence permanente, des travailleurs essentiels dans les professions en forte demande, comme les aides-soignants, les préposés aux bénéficiaires, les aides à domicile et les médecins étrangers.

Le gouvernement continue également de travailler avec les PT et les employeurs sur des voies novatrices vers la résidence permanente, notamment par l’entremise du Programme des candidats des provinces, qui donne aux PT la souplesse nécessaire afin de s’adapter et de faire évoluer leurs flux d’immigration pour répondre à leurs besoins spécifiques sur le marché du travail.

Recommandation 13 : Que le gouvernement du Canada étudie des moyens, le cas échéant, de mettre les employeurs en relation avec de nouveaux arrivants qualifiés, y compris, mais sans s’y limiter, des réfugiés qualifiés et des travailleurs étrangers temporaires.

Le gouvernement appuie cette recommandation. Reconnaissant le rôle important de l’immigration dans la constitution de la main-d’œuvre du Canada et la stimulation de la croissance économique, le gouvernement convient qu’il devrait étudier d’autres moyens de mettre les employeurs en relation avec de nouveaux arrivants qualifiés, y compris, mais sans s’y limiter, les réfugiés et les TET qualifiés.

Grâce au projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME) d'IRCC, le gouvernement aide les réfugiés qualifiés à immigrer au Canada par l'entremise des programmes d'immigration économique existants, notamment le Programme des candidats des provinces, le Programme d'immigration au Canada atlantique et le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, afin de répondre aux besoins du marché du travail. Les candidats au PVAME sont mis en relation avec des employeurs, obtiennent des offres d'emploi et reçoivent le statut de résident permanent dans le cadre de ce projet pilote. Plus récemment, les employeurs canadiens ont tiré parti du PVAME pour remédier à de graves pénuries de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs des métiers et de la santé.

Afin d'élargir le bassin de candidats qualifiés à l'étranger auquel les employeurs peuvent accéder pour pourvoir leurs postes vacants, le gouvernement du Canada continue de rationaliser la conception du PVAME, de travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires pour répondre aux besoins régionaux et de financer les organisations non gouvernementales partenaires. En outre, une révision majeure de la Classification nationale des professions du Canada en 2021 a donné lieu à la mise en place d'une nouvelle catégorisation représentant le degré de *formation, d'études, d'expérience et de responsabilités* conçue pour mieux refléter les exigences de niveau d'entrée pour les professions canadiennes. Ce changement a entraîné une révision des programmes d'immigration d'IRCC et des critères d'admissibilité pour les professions plus qualifiées et en demande. À partir de 2022, 16 professions supplémentaires ont été jugées admissibles aux programmes économiques de résidence permanente gérés par Entrée express, y compris des professions clés du secteur de la santé comme les aides-soignants, les préposés aux bénéficiaires et les associés au service de soins aux patients (**c. -à-d. PSSP**). IRCC a également élargi un certain nombre de mesures de facilitation afin d'alléger les procédures administratives pour les employeurs et les travailleurs. Il s'agit notamment de permettre aux ressortissants étrangers de commencer à travailler plus rapidement avec un nouvel employeur une fois qu'ils ont trouvé un emploi et de permettre aux visiteurs de demander un permis de travail depuis le Canada.

Recommandation 14 : Que le gouvernement du Canada examine le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers pour savoir comment mieux appuyer la reconnaissance efficace des titres de compétences étrangers des professionnels de la santé formés à l'étranger.

Le gouvernement appuie en principe la recommandation. La reconnaissance efficace des titres de compétences étrangers des professionnels de la santé formés à l'étranger est une priorité fédérale. À l'heure actuelle, le gouvernement injecte 22 millions de dollars dans 20 projets dans le domaine des soins de santé, par le biais du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE). De même, le budget de 2022 a prévu l'investissement d'une autre somme de 115 millions de dollars sur cinq ans, et de 30 millions de dollars par la suite,

pour élargir la portée du PRTCE, en mettant d'abord l'accent sur le domaine des soins de santé, et permettre chaque année à quelque 11 000 professionnels de la santé formés à l'étranger d'avoir leurs titres de compétences reconnus et d'intégrer leur domaine. Pour y parvenir, le Programme a lancé un appel de propositions ouvert qui a pris fin le 30 janvier 2023, demandant aux organismes admissibles de soumettre des propositions de projets qui favoriseraient l'intégration au marché du travail de ces professionnels de la santé formés à l'étranger. Quelque 90 millions de dollars devraient être consacrés sur 48 mois pour appuyer les nouveaux projets en 2023.

De plus, le gouvernement du Canada a récemment annoncé l'augmentation du financement de la santé à hauteur de quelque 200 milliards de dollars sur 10 ans. Cette somme comprend 25 milliards de dollars pour appuyer les ententes bilatérales portant sur les priorités partagées en matière de santé, dans le cadre desquelles les PT sont invités à simplifier le processus de RTCE au profit des professionnels de la santé formés à l'étranger. Pour faire progresser ces travaux importants, le gouvernement du Canada collaborera avec les PT.

De surcroît, le PRTCE fait l'objet d'un examen ministériel officiel, ce qui prendra fin d'ici juin 2024 et permettra d'évaluer l'efficacité du Programme. Par ailleurs, le budget de 2023 a annoncé l'examen interministériel des programmes de formation professionnelle, y compris du PRTCE.

Cela dit, la portée de ces examens ne se rapporte pas strictement à la question de mieux appuyer la reconnaissance efficace des titres de compétences étrangers des professionnels de la santé formés à l'étranger.

Recommandation 15 : Que le gouvernement du Canada examine la question de la rémunération et des avantages sociaux des travailleurs de l'économie des soins relevant de sa compétence pour assurer l'offre de bons emplois et de salaires concurrentiels à l'échelle régionale ; et que le gouvernement collabore avec les provinces/territoires pour améliorer les conditions de travail des autres travailleurs de l'économie des soins (y compris, mais sans s'y limiter, les travailleurs migrants et les travailleurs qui occupent des emplois atypiques) et qu'il offre une rémunération suffisante, l'accès à des prestations de santé de base, à des congés de maladie payés et à des outils de gestion de la charge de travail.

Le gouvernement fédéral appuie en principe la recommandation. Aucun examen de la rémunération et des avantages sociaux pour les travailleurs de l'économie des soins n'est prévu au niveau fédéral, puisque les gouvernements PT ont l'autorité exclusive de légiférer sur les normes d'emploi pour ces travailleurs. Les PT peuvent toutefois considérer les modifications apportées récemment à la partie III du Code canadien du travail, qui ont aidé à améliorer les normes d'emploi dans le secteur public sous réglementation fédérale (p. ex., les banques, les

télécommunications et le transport interprovincial et international). Ces modifications comprennent l'augmentation du salaire minimum à 15 \$, l'instauration de 10 jours de congé médical payé et l'interdiction de différences dans les taux salariaux en fonction de la situation d'emploi des employés (pas encore en vigueur).

Par rapport au travail avec les PT, le 7 février 2023, le gouvernement du Canada a annoncé l'investissement de 198,6 milliards de dollars sur 10 ans, dont 46,2 milliards de dollars en nouveaux fonds pour améliorer les services de santé offerts aux Canadiens. L'investissement permettra d'intensifier les efforts déployés de concert avec les PT pour favoriser le maintien en poste des travailleurs de la santé au sein du système de santé public et mettre l'accent sur le renforcement de l'offre de travailleurs de la santé par des activités d'embauche en offrant un plus grand nombre de programmes de formation, de postes de résidents et de stages visant les professionnels de la santé ainsi que de programmes de formation de professionnels dans les collectivités rurales et éloignées où ils se trouvent. Également, le gouvernement fédéral aidera les organismes de réglementation et les associations concernées à rationaliser leur processus pour permettre à un plus grand nombre de professionnels compétents d'intégrer plus rapidement le système de santé, ce qui permettra d'accroître l'accès des Canadiens aux services de santé.

Également, le financement comprend 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour appuyer l'augmentation du salaire horaire des PSSP et de travailleurs de professions connexes, alors que les gouvernements FPT collaborent pour déterminer la meilleure manière d'appuyer les activités d'embauche et de maintien en poste. En outre, le budget de 2023 a proposé le versement de quelque 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, pour permettre d'élaborer et d'essayer des solutions novatrices pour renforcer le régime d'épargne-retraite du côté des PSSP n'ayant aucune couverture de sécurité de retraite.

Finalement, pour contribuer à apporter un important changement au sein du secteur de l'économie des soins, le gouvernement a mis en place, en novembre 2022, une Coalition d'action pour les travailleurs de la santé, qui servira de forum de discussion sur des enjeux complexes liés à la planification et à la gestion de la main-d'œuvre en santé, qui pourraient comprendre la rémunération et les avantages sociaux, et où les membres (c'est-à-dire experts et représentants de groupes clés comme des infirmiers, des médecins, des PSSP, des syndicats, des universitaires, des patients et des communautés dignes d'équité) prodigueront des conseils pour donner une orientation relative aux solutions immédiates et à long terme visant à remédier aux difficultés liées à la main-d'œuvre dans le domaine de la santé afin que tous les Canadiens aient accès aux soins de qualité qu'ils méritent et dont ils ont besoin.

Recommandation 16 : Que le gouvernement du Canada envisage de créer une commission fédérale sur l'économie des soins pour élaborer, adopter et surveiller toute stratégie de planification de la main-d'œuvre de cette économie, y compris une stratégie centralisée des ressources humaines dans les soins de santé, et élaborer et surveiller les normes nationales portant sur les services de soins.

Le gouvernement appuie les objectifs pancanadiens de cette recommandation, en principe. Néanmoins, vue l'ampleur de l'économie des soins et la primauté de la responsabilité des PT, le gouvernement est le mieux placé pour jouer un rôle de chef de file et offrir du soutien financier aux PT et aux secteurs des soins de santé pour qu'ils élaborent et adoptent des normes et des stratégies de main-d'œuvre.

La crise du personnel de santé au pays souligne l'importance de la planification de l'effectif. Comme l'indique le rapport, l'économie des soins porte sur un grand nombre de professionnels des soins, y compris ceux des services de soutien personnel, des soins de santé, de la garde d'enfants et des services éducatifs. Pour sa part, le gouvernement du Canada offre du financement et joue un rôle de chef de file. Récemment, il a annoncé le versement de 198,6 milliards de dollars sur 10 ans, y compris 46,2 milliards de dollars en nouveaux fonds visant les soins de santé du côté des PT. De ce financement, le gouvernement fédéral a consacré 505 millions de dollars sur cinq ans à l'Institut canadien d'information sur la santé, à l'Inforoute Santé du Canada et à des partenaires fédéraux en matière de données pour collaborer avec les PT et élaborer de nouveaux indicateurs de données sur la santé, appuyer la mise sur pied d'un Centre d'excellence en matière de données sur les travailleurs de la santé et favoriser l'utilisation d'outils de santé numériques et d'une feuille de route pour l'interopérabilité des systèmes. Le renforcement de la collecte de données sur les travailleurs de la santé et des activités de normalisation servira de base à la planification à long terme de l'effectif.

Par ailleurs, en janvier 2023, le Conseil canadien des normes, l'Organisation de normes de santé et le Groupe CSA ont élaboré et publié de nouvelles normes nationales de soins de longue durée. Les normes complètent les activités de collaboration permanente du gouvernement du Canada avec les PT pour renforcer les services de soins de longue durée. Également, le budget de 2021 a prévu le versement de trois milliards de dollars sur cinq ans pour appuyer les PT dans leurs activités visant à renforcer les services SLD de leur côté. Ce montant s'ajoute à celui d'un milliard de dollars, dont il a été question dans l'Énoncé économique de l'automne 2020 pour créer le Fonds pour la sécurité des soins de longue durée, visant à permettre de protéger les résidents des centres de soins de longue durée et le personnel.

Conclusion

Pour conclure, il est essentiel de veiller à ce que le Canada dispose d'une main-d'œuvre qualifiée, agile et diversifiée pouvant s'épanouir dans un marché du travail en évolution rapide pour assurer la prospérité du pays. Fort de toute une série d'outils et de partenariats, le gouvernement fédéral est bien placé pour appuyer le marché du travail en période de croissance économique ou de ralentissement, et en fonction des besoins socioéconomiques à l'échelle nationale. En allant de l'avant, le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec les gouvernements, partenaires et principaux intervenants pour atténuer les pressions exercées sur le marché du travail dans les secteurs à forte demande, y compris celui de l'économie des soins, et assurer la croissance économique du pays pour les années à venir.

Salutations cordiales,

La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap,



L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée